

M. C. McGreevy, sous-ingénieur, pour le contrat du mur de traverse, et les murs adjacents, avec un traitement de \$1,800 par année.

"M. H. Laforce Langevin, sous-ingénieur, pour "le contrat du mur du sud," avec un traitement de \$1,800 par année.

"Toutes ces nominations et ces traitements dateront du 1er janvier 1887.

"Votre dévoué serviteur,

"HENRY F. PERLEY,

"Ingénieur en chef.

"A. H. VERRET, écr.,

Secrétaire-trésorier des commissaires du havre."

QUÉBEC, 8 février 1887.

(Exhibit "L17.")

"Au bureau des commissaires du havre,

"Québec.

"MESSIEURS,—Nous attirons humblement votre attention sur l'estimation finale relative au dragage, et nous prenons la liberté de vous dire que nous ne pouvons accepter cette estimation comme finale, vu que d'après nos comptes nous avons droit à \$13,000 de plus qu'il ne nous a été accordé, et nous vous prions de vouloir bien autoriser votre ingénieur à contrôler les comptes avec notre ingénieur, afin que l'erreur puisse être corrigée.

"Nous avons l'honneur d'être,

"Vos dévoués serviteurs,

"LARKIN, CONNOLLY ET CIE."

(Exhibit "M 17")

(Copie.)

22 février 1887.

"MESSIEURS,—Votre lettre du 8 adressée aux commissaires, *in re* la quantité de dragage faite par vous m'a été transmise. J'ai donné instruction à M. Boswell d'examiner les quantités avec votre ingénieur, et s'il s'y rencontre des erreurs je suis prêt à les corriger.

"Je dois vous dire qu'en examinant cette affaire, j'ai constaté que M. Boyd avait fait une erreur, par laquelle vous avez reçu \$13,000 de plus que le montant qui vous revenait, et cela peut expliquer comment il vous est dû si peu aujourd'hui.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,

"Votre obéissant serviteur,

(Signé)

"HENRY F. PERLEY.

"MM. LARKIN, CONNOLLY ET CIE,

"Québec."

(Exhibit "N 17.")

"BUREAU DES INGÉNIEURS DU HAVRE,

"QUÉBEC, 14 mars 1887.

"A. H. VERRET, Ecr.,

"Secrétaire-trésorier,

"Commissaires du havre.

"MONSIEUR,—À la date du 22 janvier dernier, j'ai transmis l'estimation 26 et finale pour le dragage, etc., fait par MM. Larkin, Connolly et Cie en vertu d'un contrat daté du 25 septembre 1882, et certains arrangements subséquents, en rapport avec les travaux du havre, et en conformité de cette estimation alors transmise, je constatai que la somme de \$674.87 était due.

"Le 12 février, vous m'avez transmis une copie d'une lettre de MM. Larkin, Connolly et Cie, dans laquelle ils déclarent qu'ils ne peuvent accepter mon estimation comme finale, vu que d'après leurs calculs ils avaient droit de recevoir un